

Trophée des initiatives de jumelages

- **Quoi ?** L'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) organise en 2019 la première édition du Trophée des initiatives de jumelages. L'association souhaite mettre en avant les projets innovants organisés sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2019 et portés par les communes jumelées, comités de jumelage ou associations de jumelage.

Mettre en avant les actions des communes jumelées peut être un moyen pertinent pour dynamiser le jumelage, démontrer son caractère moderne et sa contribution active et bénéfique dans le contexte mondial et européen actuel. Ce trophée est également une opportunité pour donner aux nombreuses communes de Nouvelle-Aquitaine la possibilité de s'inspirer des communes voisines.

- **Qui ?** Collectivités adhérentes à l'ACJNA, comités de jumelage et associations de jumelage ayant leur collectivité adhérente à l'ACJNA.
- **Quand ?** Les projets ayant été mis en place entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 août 2019. La date limite de dépôt de dossier est fixée au 15 septembre 2019. Le trophée avec le prix sera remis le 16 novembre 2019 lors de la soirée des adhérents de l'ACJNA.
- **Le trophée ?** Aide financière à hauteur de 150 € pour l'acquisition de matériel au bénéfice du fonctionnement du jumelage. Le versement de l'aide se fera par virement bancaire sur le compte de l'association de jumelage (ou le cas échéant de la collectivité) sur justificatif d'achat du matériel concerné.
- **Comment ?** Par l'envoi du dossier de candidature complet et signé.
Documents annexes demandés : budget du projet, programme, compte-rendu du projet, RIB, copie du règlement du Trophée des initiatives de jumelage signé, copie des statuts pour les associations de type Loi 1901, copie de la carte d'identité du représentant légal et tout document utile pour illustrer le projet (blog, photos, vidéos, etc).

Dès réception du dossier complet, la candidature sera étudiée par un jury composé : du Président de l'ACJNA ; de la chargée de mission de l'ACJNA ; de trois personnalités qualifiées.

- **Où ?** Le dossier est à envoyer à l'adresse contact@jumelages-nouvelle-aquitaine.eu ou par voie postale au 13, rue Joseph Cazautets - 87170 ISLE.

Plus d'informations : Contacter Elina SZATKOWSKI, chargée de mission au 09.83.27.47.22 ou par mail à l'adresse contact@jumelages-nouvelle-aquitaine.eu

Dossier de candidature

Présentation du demandeur	
Informations administratives	
Nom :	
Acronyme (si existant) :	
Type de structure :	<input type="checkbox"/> Association Loi 1901 <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Autre :
N° de SIRET :	

Coordonnées de la structure	
Adresse :	
Code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	

Représentant légal	
Nom, Prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

Responsable du projet	
Nom, Prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

Présentation du projet
Intitulé du projet
Objectifs du projet
Description du projet
<i>(Description détaillée des actions, public concerné, moyen de dissémination, ...)</i>
En quoi votre projet est-il innovant ?
Date de réalisation du projet
Bilan du projet et ses apports

Date et lieu :

Signature du représentant légal :

Documents annexes à fournir

- Programme d'activités
- Budget du projet
- Compte-rendu du projet
- Copie signée du règlement du trophée des initiatives
- Relevé d'identité bancaire
- Copie de la carte d'identité ou passeport du représentant légal
- Si association type Loi 1901, un exemplaire des statuts
- Tout document/support pouvant illustrer le projet (blog, photos, vidéos, etc.)